



## LE MOT DU PRÉSIDENT

À l'heure à laquelle j'écris ces quelques lignes, nous sommes au cœur de la crise sanitaire du Covid 19, contraints à un confinement déjà depuis plus de deux semaines avec l'espoir d'en être sortis au moment de la parution de notre revue. D'ores et déjà, après consultation du comité directeur national de la fédération, notre président a pris la décision de suspendre toutes les activités mises en place directement par la fédération ou par ses organismes déconcentrés, qu'elles soient sportives, culturelles ou de formations jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. En conséquence, les formations et examens programmés par la CTN sur cette période sont annulés. La session du MF2 qui devait se dérouler du 3 au 15 mai est directement impactée. Nous prenons les dispositions nécessaires pour que les candidats puissent se reporter sur la session de juillet à Hendaye ou celle de septembre à Niolon. Cette situation est totalement inédite et si nous en mesurons les désagréments dans le cadre de nos activités, ils sont sans commune mesure avec la gravité de cette crise et le plus important aujourd'hui reste de respecter toutes les recommandations d'usage pour vous protéger ainsi que votre entourage. Lorsque cette épreuve sera derrière nous, il sera temps de reprendre nos activités et je sais que chacun à son niveau fera le nécessaire pour une reprise dans de bonnes conditions.

Elle était annoncée pour ce début d'année, c'est chose faite, la nouvelle filière encadrants est en ligne depuis la mi-février et applicable en remplacement du dispositif précédent. Vous trouverez dans l'article qui lui est consacré les éléments qui vous permettront d'en comprendre l'esprit et le fonctionnement. Je tiens à remercier chaleureusement Laurent Marcoux et son groupe pour le travail accompli. Également au sommaire un article de Jérôme Hladky notre référent plongée enfants qui nous présente la nouvelle version des cursus jeunes plongeurs. Ce travail a été réalisé de façon remarquable par Boris Vladic et je l'en remercie chaleureusement. En attendant un retour à la normale prenez soin de vous et restez prudents. 🐼



Photos O. Clot-Faybesse



## > LA NOUVELLE FORMULE DE LA FILIÈRE ENCADRANTS

La refonte des cursus plongeurs et celle de la filière encadrants constituaient les deux gros chantiers de la mandature de la CTN. La première refonte est terminée et opérationnelle depuis plus d'un an, alors que la seconde arrive à son terme. Présentée et validée lors de la réunion du comité directeur national de février, la filière encadrants est en ligne et d'ores et déjà applicable.

Laurent Marcoux et son groupe de travail ne sont pas partis d'une page vierge puisqu'une version avait été mise en place à la fin de la mandature précédente. Nous avons simplement tiré les enseignements d'une première année de fonctionnement pour apporter des modifications en conservant bien sûr ce qui en était le fondement, à savoir valoriser et prendre en compte les compétences déjà acquises afin d'alléger les cursus. Concernant le format, nous avons adopté la même présentation et le même fonctionnement que pour les cursus de plongeur.

Ces documents ne sont en aucun cas des recettes de formation, mais des référentiels qui inventorient les compétences à acquérir. Les moyens et les stratégies à mettre en œuvre sont de la compétence et de la responsabilité des formateurs et constituent leur champ de liberté pédagogique.

### ■ SUR LA FORME

La déclinaison en volume horaire des stages initiaux constitue le principal changement, il doit permettre aux CTR organisatrices un maximum de souplesse. Jusqu'à maintenant les stages initiaux étaient structurés en journées avec la possibilité pour l'initiateur d'un fractionnement des deux jours en quatre demi-journées maximums et pour le MF1 des six jours en deux week-ends de trois jours ou en trois week-ends de deux jours. Dorénavant, les stages sont organisés par nombre d'heures, 17 pour l'initiateur, 35 pour le MF1, l'organisateur peut les gérer au gré de ses contraintes. La structure d'origine avec un stage initial, un stage en situation et un stage final pour le MF1 ne change pas et il n'y a pas de modifications des examens.

### ■ SUR LE FOND

#### > Le stage initial

Il trouve son fondement dans les prérogatives du cadre qui est à la fois un enseignant et un évaluateur ainsi qu'un organisateur de l'activité et un gestionnaire des formations de plongeurs dans le respect de la réglementation en vigueur. Le stage initial est restructuré sur un principe identique pour tous les cursus d'enseignants avec trois blocs :



### Le cadre réglementaire :

de changement, il s'articule sur la réglementation fédérale, le *Code du sport* et les prérogatives du futur

### L'acte d'enseignement :

La démarche repose sur une approche fonctionnelle : un acte d'enseignement se conçoit, se réalise et s'évalue. On trouve donc trois volets : Concevoir-Réaliser-Évaluer. Chacun est traité selon le même schéma, une première colonne « Apprendre à » qui fait l'inventaire des problématiques et une deuxième colonne « Commentaires ». Cette dernière donne des indications sur les contenus attendus, définit le sens et la fonction des notions pédagogiques retenues dans notre approche de façon à en avoir une structure commune, prend en compte le contexte pratique ou théorique de l'enseignement et adapte le contenu au niveau du cadre ciblé.

### L'organisation :

Le contenu s'articule autour des deux compétences organisationnelles du cadre à savoir d'une part l'organisation de l'activité qui renvoie aux compétences de « directeur de plongée » et d'autre part à l'organisation et la gestion des cursus de plongeurs en lien avec ses prérogatives d'enseignant. Comme pour les modules d'enseignement, chacun de ces volets comporte une première colonne « Apprendre à » et une deuxième colonne « Commentaires ». Dans le module « Organiser et sécuriser l'activité » la première colonne définit les problématiques en tenant compte du contexte, milieu artificiel pour le directeur de bassin et milieu naturel pour le directeur de plongée, dans le module « Organiser un cursus de formation », elle définit également les problématiques à aborder en distinguant la pratique et la théorie pour le MF1. Dans les autres cas la colonne « Commentaires » donne des indications sur les attendus qui concernent chaque apprentissage.

La structure des stages initiaux est identique à celle des examens qui comprennent une épreuve réglementaire, une ou deux épreuve(s) de pédagogie et une épreuve organisationnelle.

### Le stage en situation

doit permettre d'offrir un terrain d'appropriation et d'expérimentation des outils méthodologiques acquis lors du stage initial. Il est structuré en modules qui couvrent les prérogatives d'enseignant et d'organisateur du futur cadre.

### Sept modules pour le MF1 :

> Trois modules d'enseignement pratique répartis sur trois zones d'enseignement 0-6 mètres, - 6-20 mètres et - 20-40 mètres qui correspondent aux zones de prérogatives des encadrants et permettent de travailler sur l'ensemble des problématiques liées à la profondeur.

> Deux modules d'enseignement théorique, le principe actuel est conservé avec un module consacré à la théorie des débutants jusqu'au N2 qui a l'avantage d'avoir une base commune avec l'initiateur et un module pour la théorie des plongeurs confirmés.

> Deux modules d'organisation, dont un dédié à l'activité et qui doit permettre au stagiaire d'acquérir de l'expérience dans la fonction de directeur de plongée en milieu naturel comme artificiel et l'autre consacré à l'organisation d'un cursus de formation qui permet également au stagiaire d'acquérir de l'expérience en matière de gestion d'une ou plusieurs formations de plongeurs dans des contextes différents.

### Trois modules pour l'initiateur :

Le principe est identique au MF1 mais le champ de compétences réduit ce qui implique un nombre de modules moins important.

> Un module d'enseignement pratique et théorique commun limité à l'espace 0-6 mètres et à la théorie du débutant qui se justifie puisque cette dernière ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique, elle est dispensée au cours de la formation pratique.

> Deux modules d'organisation, l'organisation de l'activité cible les compétences de directeur de bassin liées aux prérogatives du E1 et l'organisation d'un cursus de formation est limitée aux plongeurs débutants.

Nous avons privilégié une approche qualitative pour la validation des modules. Le formateur s'appuiera sur la grille d'évaluation fournie dans le livret pédagogique pour évaluer le travail de son stagiaire. La validation d'un module est conditionnée par la mise en œuvre d'un minimum de cinq séances. On considère comme une séance une mise en situation où le stagiaire a travaillé la conception, la réalisation et l'évaluation de son acte d'enseignement.

### > Le livret pédagogique

En cohérence avec la politique écoresponsable de notre fédération, il nous est apparu indispensable de le faire disparaître sous sa forme actuelle pour devenir entièrement numérique et téléchargeable. Au-delà de la dimension écologique, il s'agit aussi de faire des économies puisque désormais, y apporter des modifications se fera sans devoir mettre au rebut des livrets papiers devenus obsolètes. Un dossier chemise sera remis au stagiaire à l'issue du stage initial, l'attestation de stage en sera la première pièce. Il pourra ensuite le constituer en téléchargeant les fiches spécifiques à chaque module à acquérir. À terme, de livret deviendra totalement numérisé et personnalisé.

### > Le principe des allègements

Il est préservé et repose toujours sur la prise en compte des acquis d'expérience. L'engagement dans une formation de cadre fédéral bénévole constituant un investissement personnel, familial et financier important, il est donc de notre responsabilité de réduire la charge de travail au maximum sans pour autant sacrifier la qualité de la formation. C'est dans ce sens que nous avons apporté des modifications au dispositif précédent.

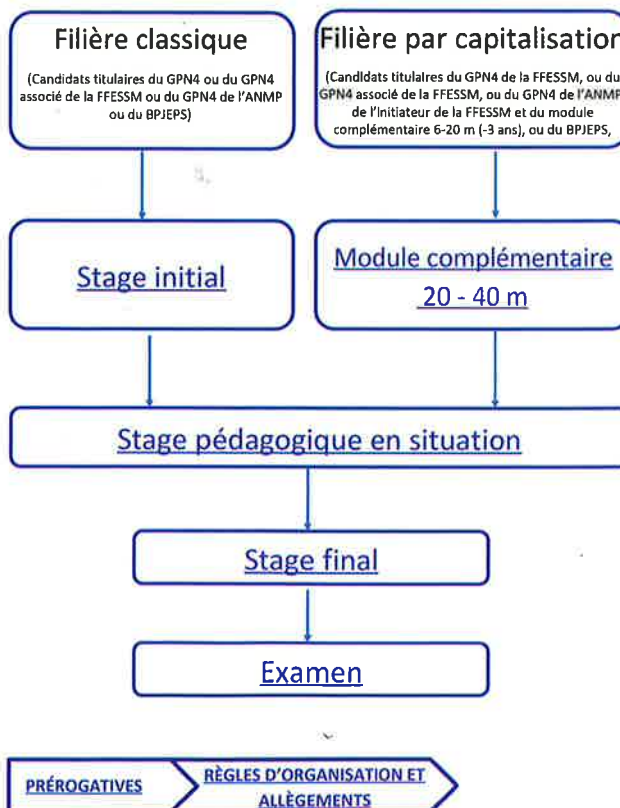
Pour le stage initial MF1, mise en place d'une filière par capitalisation dont le premier maillon est le diplôme d'initiateur. Le E1 a ensuite la possibilité d'acquérir l'ancienne UC10 rebaptisée « module enseignement 6-20 mètres » et de compléter sa formation avec le nouveau « module complémentaire 20-40 mètres » afin d'être dispensé du stage initial. Le cumul des contenus de formation et des volumes horaires de l'initiateur et des modules complémentaires est conforme au contenu et au volume horaire d'un initial stage MF1 et permet donc d'entrer dans le stage en situation dans des conditions similaires. Les modules complémentaires sont de la responsabilité des CTR, qui peuvent confier leur organisation à un CODEP ou à un club dans des conditions réglementaires définies dans le *MFT*.



MF1



### ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION



# CTN INFOS

## > Deux axes pour le stage en situation :

### • Allègements liés à des compétences certifiées par des diplômes acquis

Ce dispositif, qui existait déjà dans la formule précédente, permet entre autres à l'initiateur FFESSM de conserver sa note de mannequin du N4 si supérieure ou égale à 10 et si l'examen a moins de trois ans. Selon le profil du stagiaire MF1, certains modules du stage en situation sont de fait validés (module enseignement 0-6 mètres pour les initiateurs ou module « Organisation de l'activité » pour le DPN5...).

### • Allègements liés au profil du stagiaire

Jusqu'à présent le stagiaire pouvait, en fonction de son profil, se voir allégé d'un certain nombre de séances par rapport à celui initialement imposé. On considérait alors que l'expérience compensait le retrait du volume de formation. Aujourd'hui nous privilégions une approche plus qualitative que quantitative, l'intérêt du stagiaire comme du formateur est d'aller à l'examen en étant prêt et pas seulement sur la base d'un nombre de séances réalisées. Le nouveau dispositif consiste à limiter le nombre de séances à ce qui est utile et pas un nombre prédéterminé. Cinq séances au minimum sont obligatoires, dont au moins deux intégralement validées, un nombre qui peut augmenter en fonction des besoins de formation et du profil du stagiaire. Le formateur déterminera à quel moment le stagiaire est suffisamment formé pour valider le module. ➡

